

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2019

Présents : Alain BOLERY - Jean-Paul CHARNAY - Chantal DUFILS - Michel DURANTIN - Nicole DUSSER-ECLAIRCY - Carole FEJARD - Catherine FINO - Sylvie LAPALUS - Thierry MYARD - Pierre POINTET - Claudette TRONCY.

Absent excusé : Nicolas DARCY - Sylvie SILLIEN

Secrétaire de séance : DURANTIN Michel

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

I Nouvelle convention de groupement de commande SIEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'achat groupé proposé par le SIEL. Elle permettra d'intégrer de nouvelles énergies dans le groupement en plus du gaz et de l'électricité (convention actuelle). Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

II Offre du CDG 42 pour un contrat groupe « garantie maintien de salaire »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune propose actuellement à ses agents un contrat groupe de prévoyance pour la garantie de maintien de salaire et le risque d'invalidité auprès de la MNT. Notre contrat arrive à échéance au 31.12.2019 et le renouvellement nous est proposé au taux de 3.05% au lieu de 2.75% actuellement. Afin de faire bénéficier aux agents d'un meilleur taux, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'intégrer l'appel d'offre groupé mené par le CDG42 qui a obtenu, après négociation, une offre à 0.76% pour la couverture maintien de salaire et 0.81 % pour la couverture invalidité soit un taux global de 1.57%. La condition pour entrer dans ce groupement est la mise en place d'une participation employeur d'au moins 1.00 € par mois et par agent. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une participation employeur de 1.00 € par mois et par agent (titulaire et contractuel) pour la prévoyance (assurance maintien de salaire et invalidité) à compter du 01.01.2020 et l'adhésion au contrat négocié par le CDG42 à compter du 01.01.2020.

III Subvention : Voirie et amende de police 2020

Monsieur BOLERY, adjoint en charge de la voirie, indique aux conseillers que, comme l'enveloppe de subvention 2019 est supérieure à la prévision budgétaire, il va faire actualiser les devis suivants : impasse des prunus (99ML), chemin de la fleur de lierre (292ML), chemin de valvert (185 ML), chemin de la rivière (380 ML), chemin de la palie (231 ML). Il faudra délibérer au prochain conseil pour solliciter des subventions au titre des amendes de police et de la voirie 2020. Des devis sont en cours de réalisation et seront présentés à la prochaine séance du conseil municipal (dont la sécurisation de la traversée du Bourg).

L'étude de sécurisation de la route des Encognes a commencé avec un bilan des problématiques à étudier : vitesse, densification du trafic, sécurisation des piétons ; et une rapide présentation des outils disponibles : chicane, dos d'âne, sens unique, rétrécissement de chaussée, chaussidou. Ces outils peuvent se combiner. Une deuxième réunion aura lieu le lundi 9/12 à 14h00 en mairie. Les différentes pistes évoqués seront chiffrés et approfondies.

Des comptages routiers auront lieu du 13 au 19/11 au Bourg et sur la route des Encognes pour évaluer au plus juste le trafic routier (enregistrement du nombre de passage par type de véhicule et de la vitesse).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût du changement des fenêtres du restaurant scolaire et de la classe de Delphine GUINAND soit 8 669.01 € HT et propose de solliciter l'aide du département pour ces travaux au titre des enveloppes de solidarité 2020. Le conseil municipal approuve l'estimatif et autorise monsieur le Maire à demander cette subvention.

IV Plan de classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle le travail qui a déjà été fait pour classer de nombreuses voies en voirie communales et demande aux conseillers d'ajouter l'entrée de l'aire des Plans qui vient d'être refaite. Le

conseil municipal approuve le nouveau plan de classement des voies communales qui porte à 28.580 KM la voirie communale.

V compte rendu des réunions et commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers que la DSV a effectué un second contrôle au restaurant scolaire le 3/10/2019. Tous les points améliorés depuis leur dernière visite ont donnés satisfaction. Les employés ont été félicités de leur implication.

Madame Carole FEJARD, adjointe au Maire en charge du scolaire, présente les éléments communiqués par l'académie en réunion d'information sur la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans. Les mesures à prendre n'impacte pas l'école de Chandon qui accueillait déjà les enfants dès 3 ans.

Monsieur Michel DURANTIN, premier adjoint au Maire, explique aux conseillers la mise en place au niveau du canton de Charlieu-Belmont 01/01/2020 de l'extension des consignes de tri des emballages et d'un badge aux entrées des déchèteries intercommunales. Des éléments de communication seront distribués aux administrés en fin d'année pour les informer de la démarche, un premier courrier à déjà été joint à la facture OM.

VI Questions diverses

Monsieur le Maire présente une convention avec Saint Denis de Cabanne pour repartir les frais d'entretien du matériel commun de désherbage. La commune de Chandon fera l'avance des frais et émettra un titre chaque fin d'année pour 50% des frais engagés qui seront ainsi remboursés par Saint Denis de Cabanne.

L'installation de compteurs LINKY va commencer sur la commune, Enedis a adressé un courrier aux utilisateurs. Monsieur le Maire rappelle que chacun est libre d'accepter ou non la pose du compteur communiquant mais qu'en cas de refus, Enedis pourra facturer chaque relève aux utilisateurs (montant non communiqués à ce jour).

Monsieur le Maire informe les conseillers que la cérémonie du 11/11 aura lieu le dimanche 10/11 à 11h30 et les invite à être présent.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 DECEMBRE 2019